

## AÉROPORT DE RÉSERVE, À SYDNEY, N.-E.

## M. GILLIS:

1. Qui a obtenu le contrat pour la construction des édifices de l'aéroport de Réserve, à Sydney (Nouvelle-Ecosse), au cours de l'hiver et du printemps de 1940 et 1941?

2. Le contrat a-t-il été accordé par voie d'adjudication?

3. A-t-on accepté la plus basse soumission?

4. Si non, pour quelle raison?

5. Quel était le prix de la plus basse soumission?

6. Quel a été le coût final de l'entreprise?

7. A qui a-t-on accordé le travail de construction à Point Edward, à Sydney (Nouvelle-Ecosse)?

8. A-t-on accordé ce contrat en régie intéresseée, et à quel pourcentage?

9. Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-on pas fait appel aux soumissions?

## L'hon. C. D. HOWE:

1. La Fundy Construction Company de Halifax, N.-E.

2. Oui.

3. Oui.

4. Voir le n° 3.

5. \$445,178.00.

6. Le coût définitif n'a pas encore été établi. On compte qu'il sera d'environ \$808,000.00, compris les additions qu'on a dû faire à l'entreprise du début.

7. La Dominion Construction Company, Toronto, Can.

8. L'entreprise a été adjugée en régie intéresseée, l'entrepreneur touchant une somme fixe.

9. Vu qu'il fallait élaborer les plans à mesure que le travail avançait, on a cru peu pratique de demander des soumissions.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—  
DIGUES SUR LA RIVIÈRE QU'APPELLE

## M. PERLEY:

1. Au cours de 1939, 1940 et 1941, combien a-t-on construit de digues sur la rivière qu'Appelle, entre Lumsden, Saskatchewan et la frontière du Manitoba, sous l'empire de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. A quels endroits?

3. Quel a été le coût de chacune??

4. A-t-on fait appel de soumissions dans chaque cas?

5. Quel a été l'entrepreneur dans chaque cas?

## L'hon. JAMES G. GARDINER:

1. Deux.

2. Crooked Lake et Round Lake.

3. Crooked Lake, \$20,805; Round Lake, \$18,625.

4. Oui. Une seule entreprise a été adjugée pour les deux barrages.

5. P. South, Regina, Sask.

## EXPORTATION D'ŒUFS EN GRANDE-BRETAGNE

## M. BRUNELLE:

1. Pour fins d'exportation, quel est le contingent fixé pour la production d'œufs dans chaque province du Canada?

2. Pour fins d'exportation, quel est le nombre de contrats donnés au Canada pour l'évaporation des œufs?

3. Pour fins d'exportation, comment ces contrats ont-ils été répartis entre les provinces?

## L'hon. M. GARDINER:

1. Il n'existe aucun contingent pour la production d'œufs pour l'exportation dans toute province du Canada.

2. Des contrats ont été signés pour l'exportation d'œufs dans la coquille en Grande-Bretagne en 1942; l'un était pour 23,100,000 douzaines et l'autre, pour 15,000,000 de douzaines. Jusqu'au 7 février, il en avait été exporté 4,110,000 douzaines dans la coquille. A cette époque, le ministère des Vivres demanda que la balance fut séchée et expédiée en Grande-Bretagne sous cette forme. Depuis, un autre contrat pour 2,300,000 livres d'œufs séchés a été signé.

3. Aucun effort n'a été tenté en vue de répartir les contrats d'exportation entre les provinces. Les contrats sont assez importants pour absorber tous les œufs offerts en vente dans les différentes provinces. Voici les quantités livrées ou à être livrées dans chaque province à la fin d'avril:

	Douzaines
Colombie-Britannique .....	775,140
Alberta .....	3,228,210
Saskatchewan .....	3,523,320
Manitoba .....	3,148,920
Ontario .....	10,378,080
Québec .....	561,390
Nouveau-Brunswick .....	18,000
Nouvelle-Ecosse .....	.....
Ile du Prince-Edouard .....	126,000
Total .....	21,759,060

## LE PLÉBISCITE DANS CERTAINS COMTÉS DU QUÉBEC

## M. PARENT:

1. Combien d'électeurs et électrices étaient inscrits sur la liste électorale pour le vote sur le plébiscite le 27 avril, dans les comtés suivants: a) Maisonneuve-Rosemont, b) Mercier, c) Mont-Royal, d) Outremont, e) Ste-Anne, f) St-Antoine-Westmount, g) St-Denis, h) St-Henri, i) St-Jacques, j) St-Laurent-St-Georges, k) Ste-Marie, l) Cartier, m) Hochelaga, n) Jacques-Cartier, o) Laurier, et p) Verdun?

2. Combien d'électeurs et d'électrices dans chacun de ces comtés n'étaient pas inscrits sur la liste électorale, et qui ont voté après avoir été assermentés, afin d'établir leur droit de vote dans chacun de ces bureaux et dans chacune de ces divisions?